

INSCRIPTION & COTISATION



**Club Subaquatique
des Pennes Mirabeau**

190 chemin de la ferme
13170 Les Pennes Mirabeau
contact@cspm.net

Plongée bouteille - Exploration - Formation - Nitrox



Bienvenue. Vous trouverez ci-dessous les différentes activités proposées par le Club Subaquatique des Pennes Mirabeau ainsi que le montant à régler pour y participer. Le mail pour nous contacter bureau@cspm.net.

Tarifs réservés aux licenciés et adhérents au CSPM	Montants
Adhésion plongées Mer et Piscine avec licence et plongées comprises	345 €
Cotisation moniteur actifs (E2, E3 et E4), membres du bureau avec licence et plongées comprises	175 €
Adhésion Piscine seule (pour les anciens plongeurs du club) (licence comprise)	115 €
Cotisation minimale au CSPM (Licence et participation aux repas du club)	65 €
Formation N1*	Compris dans le tarif d'adhésion
Formation PA 20 / N2*	100 €
Formation PA 40 / N3*	100 €
Formation N4**	500 €
Formation RIFAP	70 €
Formation Nitrox « simple »	100 €
Formation Nitrox confirmé	150 €
Tarifs sans adhésion	Montants
Plongée invitée***	20 €
PE 20 / PE 40 et PE 60****	Plongées invitées + licence
Cartes FFESSM	Tarif en vigueur au sein de la FFESSM
À partir du niveau 2 la location du matériel (gilet, détendeur et bloc)	30 € par article pour l'année, divisible en quadrimestre si équipement en cours d'année
Caution pour le matériel (chèque non encaissé)	300 €
Location bloc nitrox (7L, gonflage à la charge de l'utilisateur, consommation 70 bars)	15 €

* La validation des formations N1, N2, N3 et N4 nécessite d'adhérer au club selon les tarifs en vigueur. Les tarifs ne comprennent pas le coût de la carte de niveau

** Sous réserve d'une sélection et d'un accord de la part des moniteurs du club et du président, avec un maximum de 4 élèves par session

*** Baptême pour les non licenciés, plongées dans les prérogatives des plongeurs pour les licenciés et dans la limite de 3 plongées par invité

**** Un moniteur du club peut valider pour un invité, dans la limite de ses prérogatives, un PE 20 / PE 40 et PE 60 en réglant la licence et les plongées invitées associées à la formation, après information préalable et accord du président

Les inscriptions sont clôturées le 30 Septembre de chaque année pour les formations. Les inscriptions en cours d'année se font pour tous les plongeurs ayant un N2 minimum (en dehors des formations). Le règlement se fait par virement intégral exclusivement.

Le CSPM invite ses membres à souscrire les assurances individuelles L1 (22€), L2 (27€), ou L3 (45,5€) auprès des assurances LAFONT (<https://www.ffessm.lafont-assurances.com/>)

Pour vous inscrire rendez-vous sur le site [HelloAsso](https://www.helloasso.com/) du CSPM